



Comité exécutif**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt et unième session**

Genève, 16 et 17 février 2015

**Rapport du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques sur les travaux
de sa vingt et unième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt et unième session à Genève, les 16 et 17 février 2015.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Chine, Chypre, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Lesotho, Luxembourg, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine.
3. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont participé à la réunion de même qu'une organisation intergouvernementale – l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Les organisations non gouvernementales ci-après ont également participé à la réunion : GS1 et l'Organisation internationale de normalisation (ISO).
4. Le Directeur adjoint de la Division de la coopération économique et du commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la réunion. Le Secrétaire exécutif de la CEE a souhaité la bienvenue aux participants et souligné que le CEFACT-ONU jouait un rôle essentiel à l'appui de l'intégration économique en élaborant des instruments de facilitation du commerce, tels que des normes et des recommandations, en vue d'appuyer la suppression des procédures commerciales superflues.
5. Le Secrétaire exécutif a insisté sur l'utilité des normes, recommandations et autres outils de facilitation du commerce élaborés par le CEFACT-ONU ainsi que des travaux du secrétariat visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les gouvernements et organismes administratifs font déjà largement appel aux outils de facilitation du commerce mis au point par la CEE, et le Secrétaire exécutif a encouragé les États



membres à soutenir davantage l'élaboration et l'amélioration de ces outils ainsi que les activités de vulgarisation du secrétariat. Il a remercié le Président sortant du CEFACT-ONU pour ses longues années de contribution remarquable au Centre et lui a remis un certificat de mérite en reconnaissance de son travail au cours des vingt dernières années.

6. Le Président du CEFACT-ONU a rappelé l'importance des travaux du Centre en vue de créer un langage commun pour les transactions commerciales internationales. Il a présenté brièvement les politiques sur le processus d'élaboration ouvert et la propriété intellectuelle qui orientent les travaux du CEFACT-ONU, ainsi que le rôle prédominant du partenariat public-privé dans ses activités. Il a conclu son intervention en remerciant les représentants, ses collègues du secteur privé et du secteur public et le secrétariat de la CEE.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

7. Le Président a passé en revue le projet d'ordre du jour (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/1) et le secrétariat a rappelé que des rectificatifs y avaient été apportés.

8. La Plénière a adopté l'ordre du jour tel que proposé (**Décision 15-01**).

III. Questions découlant des travaux menés depuis la vingtième session (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le Directeur adjoint de la Division de la coopération économique et du commerce a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/3, intitulé « Questions découlant des travaux menés depuis la vingtième session ». Il a signalé que le Comité exécutif était récemment arrivé à un consensus sur deux décisions importantes : 1) créer un Comité directeur des capacités et des normes commerciales en remplacement de l'ancien Comité du commerce (ECE/EX/2015/L.6); et 2) fin 2015 décider éventuellement, après évaluation, s'il serait souhaitable ou non que le CEFACT-ONU rende compte au Comité directeur des capacités et des normes commerciales.

10. Le Directeur adjoint a en outre présenté les grandes lignes de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et du processus de ratification s'y rapportant. Le potentiel de croissance économique générée par la mise en œuvre de cet accord est extrêmement élevé.

11. Il a expliqué que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC impliquait de nombreux acteurs sur le terrain, et que cet accord était novateur parce qu'il créait un lien entre la mise en œuvre de l'Accord et la fourniture d'une assistance technique. Il a souligné que, parmi tous ces acteurs, le CEFACT-ONU avait un rôle unique à jouer parce qu'il était le seul organisme international public-privé établissant des normes et recommandations de l'ONU concernant la facilitation du commerce, et mettant au point des outils concrets en vue de leur mise en œuvre. Il a ajouté que les travaux du CEFACT-ONU étaient un complément parfait aux activités des autres intervenants, y compris du secteur privé.

12. À propos des projets extrabudgétaires entrepris par le secrétariat, le Directeur adjoint a expliqué que le Projet grec de facilitation des échanges, qui s'était achevé en janvier 2015, avait été extrêmement fructueux, apportant des améliorations quantitatives pour un large éventail d'indicateurs, tels que l'indice de performance logistique de la Banque mondiale. Le projet de Guide de la facilitation du commerce, qui s'est lui aussi achevé en décembre 2014, a été un grand succès en termes d'impact et d'utilisateurs, avec plus de 500 000 accès par mois sur le site Web du Guide

(tfig.unece.org.). Le Directeur adjoint a invité les membres à continuer de soutenir le secrétariat dans le cadre de cette activité importante à un moment aussi crucial pour la facilitation du commerce.

13. Le Président du CEFACT-ONU a appelé l'attention sur les difficultés rencontrées par le secrétariat concernant ses ressources et a insisté sur la nécessité de prendre acte du rôle du secrétariat. Il a encouragé le Groupe de contact du Comité exécutif à aider le secrétariat à aller de l'avant dans ce domaine.

14. La Plénière a pris note du rapport sur les questions abordées et a demandé au secrétariat de rendre compte des questions qui le seraient de nouveau à la vingt-deuxième session, en 2016 (**Décision 15-02**).

IV. Aperçu des faits nouveaux par le Bureau (point 3 de l'ordre du jour)

15. Le Président a informé les participants des faits nouveaux survenus dans le cadre des volets du programme à élaborer et des travaux des experts du CEFACT-ONU s'y rapportant; il a également donné un aperçu des projets en cours et des projets achevés depuis la vingtième session.

16. Le Président a présenté la structure et le mandat du CEFACT-ONU. Il a rappelé que les volets du programme à élaborer et les domaines concernés mobilisaient une communauté active de plus de 200 experts dans le monde qui travaillaient dans un esprit de coopération et de collaboration. Il a ajouté que le travail était réparti uniformément au sein du Bureau et que les projets n'étaient pas subdivisés de manière rigide en fonction de leur thème. Il a aussi présenté le site Web du CEFACT-ONU et expliqué comment accéder aux documents et aux contenus liés au projet.

17. Le Président a passé en revue les activités du CEFACT-ONU depuis la vingtième Plénière, en 2014. Il a présenté les projets qui avaient été approuvés au cours de cette période, notamment la révision de la Recommandation n° 4 relative aux organismes nationaux de facilitation du commerce. À l'invitation du Président, le Directeur adjoint a indiqué que cette Recommandation révisée aiderait les pays dans leurs efforts visant à établir des comités nationaux de facilitation du commerce en vertu de l'Accord sur la facilitation des échanges.

18. Le Président a informé la Plénière des prochains événements organisés par le CEFACT-ONU : le vingt-cinquième Forum, prévu à Genève en avril 2015, et le vingt-sixième Forum, à Marseille (France) en novembre 2015. Il a rappelé que deux manifestations parallèles importantes seraient organisées au cours du Forum de Genève : une réunion du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce (GFP, 22 avril) et une conférence consacrée à la norme LOCODE/ONU (24 avril).

19. Le Président a souligné combien il importait de mettre en place un service d'assistance au lancement de projets et à la mise à jour des informations sur les projets. Il a également insisté sur l'utilité des activités de suivi et d'examen des projets, et il a indiqué que le Bureau procédait à un archivage dans ce domaine avec l'appui du secrétariat.

V. Rapports des rapporteurs (point 4 de l'ordre du jour)

20. Le Rapporteur pour l'Afrique a présenté son rapport sur les activités menées depuis la dernière session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/4), de même que le Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/5).

21. La Plénière a rendu hommage aux rapporteurs qui n'avaient eu de cesse d'appuyer les activités de communication du CEFACT-ONU en mettant en valeur ses travaux et produits dans les régions Afrique et Asie-Pacifique, et les a invités à renforcer encore les synergies et la coopération entre les régions.

22. La Plénière a pris note des rapports des rapporteurs pour l'Afrique et pour l'Asie et le Pacifique et les a invités à soumettre de nouveaux rapports à la vingt-deuxième session (**Décision 15-03**).

VI. Recommandations et normes du CEFACT-ONU (point 5 de l'ordre du jour)

23. Le secrétariat de la CEE a présenté la Recommandation n° 40 concernant les méthodes de consultation (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/9) pour discussion et approbation par la Plénière.

24. Le secrétariat a présenté les principaux éléments de la Recommandation n° 40, qui a pour objet de subdiviser les travaux relatifs aux méthodes de consultation en trois niveaux (stratégique, opérationnel et technique). Il a rappelé l'importance de cette recommandation à la lumière de l'Accord sur la facilitation des échanges.

25. Le représentant des Pays-Bas a félicité les auteurs de cette recommandation. Il a fait des observations à son sujet et a proposé d'apporter une modification mineure au texte d'introduction de la recommandation, en demandant que soit ajoutée une référence à l'article 2 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

26. Le représentant de la Suède a appuyé la recommandation et s'est dit en faveur de son approbation rapide par la Plénière.

27. Le représentant des États-Unis d'Amérique a félicité les auteurs de la recommandation. Il a également demandé que soient apportées des modifications rédactionnelles mineures afin de fournir des précisions sur les « parties prenantes » et les « milieux commerciaux » mentionnés dans la recommandation.

28. Le représentant de l'Ukraine a lui aussi souligné l'importance de cette recommandation, s'agissant en particulier des efforts déployés en vue de la mise en place des comités de facilitation du commerce au niveau national en vertu de l'Accord sur la facilitation des échanges.

29. Le secrétariat a été chargé d'intégrer les modifications demandées au texte de la recommandation, en concertation avec les délégations à l'origine des demandes.

30. La Plénière a approuvé la Recommandation n° 40 et ses annexes, avec les modifications à apporter par le secrétariat (**Décision 15-04**).

31. Le secrétariat a annoncé que, depuis la dernière session plénière, et conformément aux procédures convenues, il avait publié les versions D14.A et D14.B des Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT/ONU), les versions 2014-1 et 2014-2 de la norme établie par le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés par le commerce et les transports, les versions D.14A et D.14B de la bibliothèque de composants communs (CCL) et des schémas du CEFACT-ONU, et la version D14.B

de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU. La Plénière a pris note des normes mises à jour présentées par le secrétariat (**Décision 15-05**).

32. Le secrétariat a annoncé qu'au cours du Forum du CEFACT-ONU tenu en avril 2015 une conférence consacrée à la norme LOCODE/ONU serait organisée afin de débattre de l'évolution future de cette norme.

33. Le secrétariat a en outre fait un exposé sur la norme LOCODE/ONU, portant sur les éléments de base de cette norme et sur certaines difficultés associées à sa mise à jour et à son amélioration. Parmi ces améliorations, il était nécessaire en particulier que les pays désignent des coordonnateurs nationaux pour la norme LOCODE/ONU afin de rationaliser les échanges d'informations visant à mettre à jour les codes relatifs aux lieux et d'autres informations utiles.

34. Le Président du Groupe de gestion du Mémoire d'accord sur les transactions électroniques entre la Commission électrotechnique internationale, l'ISO, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la CEE (Groupe de gestion du Mémoire d'accord) a indiqué qu'il souhaitait étudier les options permettant de rendre la norme LOCODE/ONU plus adaptable aux besoins futurs des milieux d'affaires.

35. Le secrétariat a souligné que, même si le nombre le plus élevé de consultations enregistrées sur le site Web de la CEE portait sur la norme LOCODE/ONU, et s'il était de surcroît bien connu que les grandes entreprises internationales de transport et de logistique utilisaient activement cette norme, il était néanmoins particulièrement nécessaire d'en évaluer l'impact du point de vue des utilisateurs. Le secrétariat a également rappelé que la mise à jour et l'amélioration de la norme LOCODE/ONU nécessitait des ressources importantes.

VII. Structure, mandat, cahier des charges et procédures du CEFACT-ONU (point 6 de l'ordre du jour)

36. Le Président a présenté, pour information, un projet de travail établi par le Bureau concernant le cahier des charges relatif à l'appui et à l'examen des projets du CEFACT-ONU – accompagné d'une liste de points à vérifier concernant les propositions de projet (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/Misc.2).

37. Le représentant de la France a demandé quand ce projet serait mis à jour et présenté à nouveau aux délégations, et le Président a indiqué que cela pourrait être fait dans les deux mois.

38. Le secrétariat a présenté pour examen le document informel intitulé « Discussion paper on Election Procedure of CEFACT-ONU Bureau (document de travail sur la procédure d'élection du Bureau du CEFACT-ONU) » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/Misc.3).

39. Le représentant du Japon a appuyé les activités du CEFACT-ONU et a fait l'éloge du travail d'équipe au sein du Bureau. Il a indiqué que sa délégation préférerait conserver les procédures existantes, sans les modifier au cours du mandat actuel.

40. Le représentant des Pays-Bas a informé la Plénière que le Groupe de contact du Comité exécutif avait formulé des observations concernant une version précédente du document et que celles-ci avaient été prises en considération dans la version actuelle. Au nom de sa délégation, il s'est dit en faveur des procédures décrites dans la section I du document. Il a ajouté que d'autres membres du Groupe de contact feraient peut-être d'autres observations.

41. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait des observations préliminaires sur le document de travail établi par le secrétariat; celles-ci seront prises en considération dans la version suivante.

42. La Plénière est convenue que le secrétariat établirait une nouvelle version du document en tenant compte des observations reçues et qu'il la communiquerait aux chefs des délégations pour information et contribution supplémentaire (**Décision 15-06**).

VIII. Futurs défis à relever à l'appui de la facilitation du commerce et des transactions électroniques; cadre stratégique et programme de travail (points 7 et 8 de l'ordre du jour)

43. La Plénière a décidé d'examiner conjointement les points 7 et 8 de l'ordre du jour provisoire. Il a ainsi été possible de faire des exposés sur les futurs défis à relever à l'appui de la facilitation du commerce et des transactions électroniques et d'en débattre en s'appuyant sur l'examen des documents intitulés : « Un cadre stratégique pour les activités du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/7) et « Programme de travail pour 2015-2016 du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/8) qui étaient soumis à la Plénière pour approbation.

44. En présentant une vue d'ensemble des nouveaux besoins et défis, s'agissant en particulier des accords internationaux et multilatéraux, le Directeur adjoint de la Division de la coopération économique et du commerce a rappelé qu'il importait que le CEFACT-ONU élabore et tienne à jour les produits qu'il proposait en tant qu'organisme de normalisation mondial, au sein duquel tous les États Membres de l'ONU participaient sur un pied d'égalité.

45. Il a en outre signalé que le Comité exécutif avait chargé le secrétariat de mobiliser des ressources extrabudgétaires afin de mettre en œuvre des projets d'assistance technique en rapport avec les normes et recommandations de portée mondiale du CEFACT-ONU.

46. Il a fait état de la réussite du Projet grec de facilitation des échanges, commandité et financé ensuite par l'UE, qui avait nécessité trois années de travail en étroite collaboration avec le Gouvernement grec et la Commission européenne, et qui avait permis d'élaborer une « Stratégie et un plan d'action nationaux de facilitation des échanges ». Ce plan d'action pourrait être largement utilisé dans d'autres économies.

47. Le Directeur adjoint a également mentionné le succès du Guide de la facilitation du commerce, qui faisait référence à tous les instruments de facilitation du commerce mis au point par les principaux acteurs internationaux, notamment l'OMD, la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ce guide contient un tableau sur l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, avec des liens vers les mesures spécifiques prévues par l'accord ainsi que vers les outils conçus pour faciliter la mise en œuvre de l'accord. Le Directeur adjoint a en outre souligné qu'il n'y avait pas à l'heure actuelle de budget disponible pour étendre ou poursuivre le projet relatif au Guide et qu'un financement extrabudgétaire serait le bienvenu.

48. Le Directeur adjoint fait état des évaluations des besoins des pays effectuées par le secrétariat de la CEE afin de recenser les goulets d'étranglement et les obstacles réglementaires au commerce. Dans ses observations finales, il a souligné l'importance de la mise en place, au sein du Bureau, d'un coordonnateur des activités de « communication et de vulgarisation », afin de tirer parti des excellents travaux de fond du CEFACT-ONU en coopération avec les efforts du secrétariat pour aider les pays à mettre en œuvre les mesures de facilitation du commerce.

49. Le Président a passé en revue les possibilités à ne pas négliger, notamment dans le cadre de l'interopérabilité sémantique, découlant des législations et des initiatives nationales et régionales. En outre, il a fait observer que les projets actuels et envisagés permettraient certainement au CEFACT-ONU d'apporter des contributions stratégiques et durables à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques pour la période 2015-2016 et les années à venir.

50. Le Président du Groupe de gestion du Mémorandum d'accord a noté avec enthousiasme que lui et ses collègues se félicitaient des éléments figurant dans le cadre stratégique et le programme de travail du CEFACT-ONU car ils permettaient de se concentrer sur les véritables défis à relever par les organismes de normalisation : proposer les meilleures réponses aux besoins des utilisateurs. Il a salué la réalisation du Guide de la facilitation du commerce et relever que plusieurs autres entités commençaient à élaborer des produits similaires. Il a conclu en remerciant le Président du CEFACT-ONU pour les efforts qu'il n'avait eu de cesse de déployer au fil des ans pour appuyer activement les activités du Groupe de gestion du Mémorandum d'accord en coopération avec toutes les organisations participantes.

51. Le représentant des Pays-Bas a salué le travail du Bureau et s'est prononcé en faveur de l'approbation des deux documents examinés (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/7 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/8). La délégation néerlandaise a remercié les membres du Bureau pour tout le travail accompli afin d'établir ces deux documents, qui constitueraient une base à l'appui de la stratégie et du programme de travail pour les années à venir. Elle a accueilli avec satisfaction l'accent mis sur la coopération avec d'autres organismes de normalisation; sur la nécessité d'éviter les doubles emplois; et sur la promotion de l'interopérabilité à tous les niveaux, en particulier dans les domaines de la sémantique et des processus commerciaux. Elle a en outre salué la manière dont certains éléments du document exposant sa position, établi l'année précédente, avaient été pris en considération dans les deux documents.

52. La Plénière a approuvé les documents intitulés « Un cadre stratégique pour les activités du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/7) et « Programme de travail pour 2015-2016 du CEFACT-ONU » (ECE/TRADE/C/CEFACT/2015/8) (**Décision 15-07**).

53. Le Conseiller régional pour la facilitation du commerce a présenté à la Plénière les activités récentes visant à appuyer la mise en œuvre de la facilitation du commerce dans les économies en transition.

54. Le secrétariat a donné un aperçu de la prochaine réunion du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce, qui se tiendrait à Genève le 22 avril 2015 et qui serait consacrée au rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

IX. Élections (point 9 de l'ordre du jour)

55. À l'issue d'un vote au scrutin secret en présence de trois candidats, la Plénière a élu M. Lance Thompson Président du CEFACT-ONU pour la période allant de 2015 à 2018.

56. La délégation nigériane a proposé la candidature de M. Ibrahima Nour Eddine Diagne comme Rapporteur pour l'Afrique, et la délégation indienne celle de M. Mitsuru Ishigaki comme Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique.

57. La Plénière a élu par acclamation M. Diagne Rapporteur pour l'Afrique et M. Ishigaki Rapporteur pour l'Asie et le Pacifique, pour la période 2015-2017.

X. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

58. La Plénière a exprimé sa sincère gratitude au Président sortant pour son dévouement, son appui et sa détermination au cours de ses longues années de service au CEFACT-ONU.

XI. Adoption des décisions et du rapport de la vingt et unième session (point 11 de l'ordre du jour)

59. La Plénière a adopté les décisions prises et le rapport de la vingt et unième session (**Décision 15-08**).
